

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BSV CASSIS n°9 du 03 août 2020



Bulletin spécial cochenille du mûrier



L'essaimage des larves de cochenille est en cours.

Les premières larves mobiles ont été observées jeudi 30 juillet. Les observations qui ont été faites ont permis de constater que l'essaimage a débuté simultanément au nord et au sud du réseau en Côte-d'Or.

L'essaimage débute cette année avec une semaine d'avance par rapport à l'an dernier.



Des mesures préventives et complémentaires à la lutte par insecticide existent :

- 1) **Éviter les passages de tracteur pendant l'essaimage**
Les larves pourraient être disséminées vers des buissons sains. Par conséquent, mieux vaut :
→ décaler les travaux de fauche,
→ traiter dans un ordre logique en commençant par les parcelles saines pour finir par les plus infestées.
- 2) **Planter des boutures saines : traiter les boutures par trempage**
→ tremper les boutures entièrement dans l'eau pendant 7 jours, y compris celles destinées aux parcelles à bourgeons.
- 3) **Renouveler les rangs infestés par un broyage très ras toutes les 6 à 8 récoltes**
- 4) **Raisonner ses traitements et le choix de ses produits phytosanitaires de manière à préserver les auxiliaires**
Il existe des prédateurs naturels de la cochenille en Bourgogne. Choisir ses traitements de manière à préserver l'équilibre ravageurs/prédateurs en tenant compte de leur toxicité vis-à-vis de ces derniers.
- 5) **Préserver les pousses de renouvellement**
La cochenille accélère le dépérissement des branches. Le buisson le supporte mieux s'il se renouvelle.



Rappel de quelques données sur la cochenille du mûrier :

- Une femelle de cochenille pond **entre 50 et 200 œufs** ; les femelles d'été (née en mai et qui pondent en été) sont un peu moins prolifiques que les femelles d'hiver.
- Un **essaimage dure au moins une dizaine de jours** ; il est plus ou moins long selon les années.
- Après l'éclosion, les larves ne **sont mobiles qu'une douzaine d'heures**.
- La ponte dure moins longtemps lorsque les températures sont élevées.



▲ Œufs sous femelles d'été



▲ Mues laissées par les mâles après leur envol



▲ Trou de sortie d'un prédateur parasitoïde. On recense trois prédateurs naturels spécifiques à la cochenille en Bourgogne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"

Avec la participation financière de :

